

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**Séance du 09 décembre 2024****Membres en exercice :**

Date de la convocation: 03/12/2024

15*Le neuf décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire***Présents : 11****Votants : 11****Pour : 11****Contre : 0****Abstentions : 0****Présents :** Nathalie BONNAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Benoît COURANT, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES**Représentés :****Excusés :** Gilles PASCAL, Marianne MOULIN, Bruno PIC, Luc GODÉRIAUX-LEDRU**Absents :****Secrétaire de séance :** Floriane GACHON**Objet : Décisions modificatives 2024-002 Budget Principal - DE_2024_041**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES			RECETTES
657348	Subv. fonct. autres communes	- 2 500,00			
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	2 500,00			
6247	Transports collectifs	2 000,00			
60612	Energie – Electricité	- 2 000,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00			0,00
INVESTISSEMENT					
238-199	Avances commandes immo corporelles	4 407,00	1323-199	Subv. non transf. Départements	822,00
4581117-117	Dépenses	- 500,00	238-0-041	Avances commandes immo corporelles	4 264,68
2152-201	Installations de voirie	798,00			
2151-0-041	Réseaux de voirie	4 264,68			
215738-201	Autre matériel et outillage de voirie	- 2 202,00			
2315-202	Install., matériel et outill. Technique	- 8 000,00			
2315-117	Install., matériel et outill. Technique	- 2 500,00			
2313-200	Constructions	8 819,00			
TOTAL INVESTISSEMENT		5 086,68			5 086,68

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses compensées par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 048-200083335-20241209-DE_2024_041-DE

SLO

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Floriane GACHON



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17 / 12 / 20 24
et publié ou notifié
le 17 / 12 / 20 24

